

Le Matin du Sahara

Publié le : 15.08.2008

<http://www.lematin.ma/Actualite/Journal/Article.asp?idr=110&id=96646>

Le grand marché du microcrédit 5,6 MMDH pour 1,35 million de clients actifs

Par Abdelali Boukhalef

Le secteur du microcrédit, à l'instar des banques et des sociétés de financement, a connu une croissance soutenue de son activité, favorisant un accès plus important de la population à faible revenu aux services financiers offerts par les Associations de microcrédit

Le Maroc est le plus grand marché de la microfinance en Méditerranée, représentant près de la moitié de la clientèle totale, indique la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), relevant de la Banque européenne d'investissement (BEI). Dans son dernier rapport, la FEMIP souligne que ce secteur connaît une forte croissance grâce notamment aux deux principaux intervenants, les Fondations "Al Amana" et "Zakoura".

Le total des microcrédits accordés par le secteur à fin 2007 s'élève à quelque 5,6 MMDH, un montant qui a bénéficié à 1,35 million de clients actifs, dont 63,9% de femmes, selon la Fédération nationale des associations de microcrédits (FNAM). Quatre sociétés détiennent près de 95% du total-actif du secteur.

L'encours des crédits à la clientèle, représentant près de 87% du total-actif, a bondi de 57% à 5,5 MMDH. Ces crédits continuent à être dominés par les prêts aux micro-entrepreneurs et les prêts solidaires à hauteur respectivement de 84% et 73% et demeurent

concentrés dans les milieux urbain et périurbain, avec une part de 59%. L'encours moyen de crédits par client est passé de 2.400 à 4.000 DH.

Avec une progression annuelle de 116%, les crédits à l'habitat social et à l'équipement ont représenté 14% du volume global des prêts accordés par le secteur avec un encours de près de 800 MDH, dont 90% environ sont réalisés par 2 associations. Les créances en souffrance ont atteint 134 MDH, représentant ainsi 2,4% du total des crédits contre moins de 1% en 2006 et ont été couvertes par les provisions à hauteur de 50%.

Les ressources des associations de microcrédit continuent à être dominées par l'endettement auprès des institutions financières qui a augmenté de 71% à 4,8 MMDH. Les banques locales ont contribué à hauteur de 85% à cet endettement, confirmant ainsi la tendance observée ces dernières années.

En progression de 35% à plus de 1 MMDH, les fonds propres ont représenté 20% du total des ressources contre 23% un an auparavant. Le résultat net dégagé par le secteur ressortait à 272 MDH en hausse de 50% par rapport à fin 2006. La FEMIP, qui constitue l'instrument d'intervention de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens, note aussi dans son rapport que le Maroc dispose d'un secteur financier bien développé. S'agissant du secteur de l'investissement, le document salue la mise en place des guichets uniques pour faciliter la création d'entreprises et l'intérêt porté par les pouvoirs publics au développement du secteur touristique et des infrastructures. Le rapport rappelle, à cet égard, les opérations financées au Maroc par la FEMIP en 2007, notamment un projet d'accroissement et d'optimisation de la capacité de production d'électricité et la section d'autoroute entre Fès et Oujda. La FEMIP souligne aussi les progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance, rappelant que "la mise en oeuvre des réformes a été favorisée par la ferme volonté des pouvoirs publics d'améliorer la qualité des services fournis par l'administration".

"Des progrès supplémentaires ont également été observés dans l'amélioration de la transparence économique", ajoute le document, rappelant que le Maroc a récemment adopté des lois portant sur la réglementation bancaire qui visent à accroître la transparence des

transactions, ainsi que sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Le rapport rappelle, par ailleurs, que l'année 2007 a été placée sous le signe du soutien au secteur privé des pays partenaires méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, territoires palestiniens, Jordanie, Israël, Syrie, Liban) dans la mesure où sur 1,4 milliard d'euros de financements, 68% ont été accordés à des entreprises privées. Les associations de microcrédit ont pour objet d'octroyer des crédits à des personnes économiquement faibles et ce, dans la limite d'un plafond fixé à 50.000 DH par bénéficiaire. Elles ne sont pas cependant autorisées à recevoir des fonds du public.

Les dispositions relatives au taux maximum des intérêts conventionnels ne leur sont pas applicables. Les associations de microcrédit doivent désigner un commissaire aux comptes, dans les conditions fixées par Bank Al-Maghrib. Le contrôle de ces associations s'exerce à travers les reporting qu'elles adressent à Bank Al-Maghrib ainsi que par le biais des missions de vérification sur place.

Suivi et transparence

L'activité du microcrédit s'est vu renforcer par de nouveaux dispositifs visant à homogénéiser les pratiques comptables permettant d'assurer un meilleur suivi du secteur et de renforcer sa transparence. Ainsi, et en vertu de la nouvelle loi bancaire, les associations de microcrédit sont tenues de communiquer régulièrement à la Banque Centrale, leurs états financiers. En outre, l'activité du microcrédit déjà dynamique, a été stimulée par le relèvement, en août 2006, du montant maximum des prêts, de 30.000 à 50.000 DH. En outre, un fonds de financement des organismes de microfinance d'un montant initial de 100 millions de dirhams, baptisé «Jaida», a été créé dans le cadre de la coopération entre le Maroc, la France et l'Allemagne. Ce fonds a pour objectif de faciliter aux associations de microcrédit l'accès au financement tout en drainant davantage de sources de financement privées vers le secteur.